

Ville de Sierre - Vente - « Carte journalière Commune » CFF

Règlement 2019

Dans le but d'encourager les transports publics, la Ville de Sierre, via son Office du Tourisme, met chaque jour à disposition 4 cartes journalières « Commune » CFF. Ces dernières permettent de voyager dans toute la Suisse, un jour déterminé, en deuxième classe, en empruntant les trains CFF, les cars postaux, les lignes de navigation ainsi que la plupart des transports publics d'une grande partie des villes helvétiques.

| | |
|----------------------|---|
| Retrait | Au guichet de l'Office de Tourisme de Sierre, Salgesch et Environs aux horaires suivants : Du lundi au vendredi 08h30 - 18h00 Samedi 09h00 - 17h00 Dimanche 09h00 - 13h00 |
| Prix | CHF 44.- la carte pour toutes les personnes domiciliées sur la commune de Sierre, sur présentation de leur carte d'identité. CHF 54.- la carte pour toutes les personnes domiciliées sur des communes proches de Sierre de moins de 2'000 habitants, sur présentation de leur carte d'identité et d'une attestation de domicile. |
| Paiement | Cash au retrait et en CHF. |
| Limitation | 2 utilisations au maximum par personne et par mois. |
| Disponibilité | A consulter sur www.sierretourisme.ch/cff Le calendrier est mis à jour une fois par jour et nous excluons toutes réclamations y relatives. En cas de besoin, l'Office du Tourisme de Sierre et la Ville de Sierre sont prioritaires pour l'achat des cartes journalières. |
| Réservation | Aucune réservation. |
| Mise en vente | Au maximum 2 mois jour pour jour avant le début de la validité de la carte. |
| Remboursement | Aucun remboursement. |

Tout abus entraînera une interdiction automatique à l'octroi de ces cartes.